

MAIRIE DE ST GEOIRS

10 place Saint-Georges
38590 ST GEOIRS



04.76.65.47.63



secretariat@mairiestgeoirs.fr

Date de convocation

20/04/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Absent : 1

Pouvoir : 1

Votants : 14

L'an deux mille vingt-trois et le 2 mai à 19h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle de la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Nadine GRANGIER, Maire

Membres présents : Mesdames Messieurs : Nadine GRANGIER, Pierre AMORE, Michelle BERRIER, Virginie CHAVANT, Christophe CHEVALLIER, Audrey FARAUT Bertrand GENEVEY, Maxime GENEVEY, Roland GENEVEY, Benjamin LATORRE, Jean-Michel LEFRANCOIS. Jean-Christophe MANET, Alexandre MARION et Marianne MAY

Membres absents excusés : Madame Sylvie BINGLER

Pouvoirs : Madame Sylvie BINGLER donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe MANET pour tout vote en son nom.

COMPTE RENDU DU MAIRE ET PROCÈS VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance 2 mai 2023

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Madame Virginie CHAVANT est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Madame le Maire demande à l'assemblée si le procès-verbal de la dernière séance suscite des remarques. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 30 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

N° délibération : 2023-08

Objet : Attribution des subventions aux associations locales – année 2023 –

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, la nécessité de se prononcer sur l'attribution des subventions de fonctionnement aux associations et organismes de droit privé, pour l'année 2023.

Le Conseil municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré

FIXE comme suit l'attribution des subventions pour l'exercice 2023 - les crédits nécessaires étant prévus au budget communal de l'exercice - article 65748

Subvention pour l'ACCA

- **ATTRIBUE** à l'unanimité la subvention pour l'exercice 2023 à L'ACCA pour un montant de 100.00€

Subvention pour L'ADMR

- **ATTRIBUE** à l'unanimité la subvention pour l'exercice 2023 à l'ADMR pour un montant de 300.00€

Subvention pour Le comité de Jumelage des trois Saint-Geoirs

- **ATTRIBUE** à l'unanimité la subvention pour l'exercice 2023 au comité de jumelage des trois Saint-Geoirs pour un montant de 200.00€

Subvention section des jeunes sapeurs-pompiers de Saint-Etienne de Saint-Geoirs

- **ATTRIBUE** à l'unanimité la subvention pour l'exercice 2023 aux jeunes sapeurs-pompiers de Saint-Etienne de Saint-Geoirs pour un montant de 100.00€

Subvention pour Arts en Geoirs

- **ATTRIBUE** par 10 voix pour dont 1 pouvoir et 5 abstentions la subvention de l'exercice 2023 à Arts en Geoirs pour un montant de 100.00€

Subvention Club des Aînés

- **ATTRIBUE** à l'unanimité la subvention pour l'exercice 2023 au Club des aînés pour un montant de 100.00€

Subvention Emmaüs

- **ATTRIBUE** à l'unanimité la subvention pour l'exercice 2023 à Emmaüs pour un montant de 50.00€

Subvention Sou des écoles des Coteaux

- **ATTRIBUE** à l'unanimité la subvention pour l'exercice 2023 au Sou des écoles des Coteaux pour un montant de 825€ (prévisionnel = 25€ x33 = 825€)

Subvention la Ricandelle – portage des repas

- **ATTRIBUE** à l'unanimité la subvention pour l'exercice 2023 à la Ricandelle pour un montant de 200.00€.

Subvention pour YAKA D'AMIA

- **ATTRIBUE** par 6 voix pour, 5 contre et 4 abstentions la subvention pour l'exercice 2023 à YAKA D'AMIA, pour un montant de 100.00 €

Subvention pour l'Amicale des Donneurs de Sang : Monsieur Jean-Michel LEFRANCOIS, membre bureau de cette association, informe qu'il se retire du vote.

- **ATTRIBUE** à l'unanimité la subvention pour l'exercice 2023 à l'Amicale des Donneurs de Sang, pour un montant de 200.00 €

Subvention pour l'Alerte Delphinale :

ATTRIBUE par 11 voix pour 2 contre et 2 abstentions, la subvention pour l'exercice 2023 à Alerte Delphinale, pour un montant de 100.00 €

Subvention Les Lyonnaises de Tatoonine: Marine Rafin, nouvelle habitante de la commune de Saint Geoirs et Maud LUC PUPAT (habitante de Brezins) sont à la recherche de fonds pour financer une aventure au raid cœur d'argan 2023 dans le désert du Maroc en 4x4 et soutenir une association pour le cancer « Les Lyonnaises de Tatoonine » Cette association a pour objectif d'accompagner toutes les femmes, celles qui se sont battues et se battent contre tous types de cancer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré rejette par 12 voix contre, 1 voix pour et 2 abstentions la demande de subvention.

Questions diverses :

Les habitants du lotissement Pont Berthier et route de la Forteresse demandent à la commune l'autorisation d'utiliser le parking de l'abri bus se situant devant le lotissement Pont-Berthier afin d'organiser une fête de quartier le vendredi 30 juin. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette requête.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21h30

Fait à St Geoirs, le 4 mai 2023
Nadine GRANGIER,
Maire

